

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;  
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 43 ;  
A EWIG, Rue Flechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne, . . . 20 c.  
Réclames, . . . . . 30  
Faits divers, . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 78.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Mai 1879.

Depuis quelques semaines, la question du commerce des grains et des bestiaux préoccupe à bon droit les meilleurs esprits ; on discute l'intérêt de l'agriculture dans les comices agricoles, et le système libre-échangiste, qui a passé dans la loi du 15 juin 1864, est vivement critiqué par les partisans du régime protectionniste, admis par la Restauration en 1819, amélioré en 1832 et modifié par la loi de 1864.

Les économistes connaissent parfaitement la législation sur les céréales ; mais, dans leurs discussions, ils oublient que leurs lecteurs ou leurs auditeurs les ignorent.

C'est cette lacune que nous nous proposons de combler en quelques lignes, afin que l'on saisisse et apprécie en connaissance de cause les questions soulevées.

Nous trouvons en présence deux écoles d'économistes : les partisans du libre-échange ou de l'franchissement du commerce sont ceux qui rejettent toutes entraves apportées au commerce et tous droits quelconques frappant les denrées et les marchandises. Ceux-là soutiennent que la liberté et le mouvement doublent la prospérité, accroissent la fortune publique et donnent l'aisance.

Les partisans de la protection soutiennent qu'une nation doit s'appliquer à développer son agriculture et son industrie avant d'ouvrir ses ports et ses marchés à la libre concurrence des produits étrangers ; qu'il est souverainement imprudent de se mettre à la discrétion d'une autre nation. Ces écoles ne datent pas d'hier, on en trouve les traces dans l'histoire ; mais, que nous importe ? il ne nous appartient que de rechercher si entre les deux systèmes opposés il ne s'en trouve pas un autre de beaucoup préférable.

S'il est vrai qu'un pays, dont le territoire a des frontières naturelles, un climat tempéré, un langage approprié à ses mœurs,

doit trouver la satisfaction de ses besoins dans son activité, son intelligence, la culture de ses champs et dans son industrie nationale, reconnaissons que la Providence a été prodigue envers la France, et que nos rois l'ont compris et ont su imprimer à notre agriculture ainsi qu'à notre industrie une salutaire impulsion. Le choix des ministres Sully et Colbert n'est-il pas la preuve de leur prévoyance et de leur sollicitude ?

Ce fut là le premier pas vers la liberté restreinte du commerce ; et pendant que les économistes poursuivaient la réalisation de leurs utopies, les hommes d'Etat marchaient d'un pas plus lent, sentant le besoin de s'entourer de précautions, et de n'adopter de mesures nouvelles qu'après un examen minutieux des avantages ou des désavantages des systèmes préconisés.

La liberté complète du commerce est, en apparence, une grande et généreuse idée ; mais, dans la pratique, est-elle toujours, et dans toutes les situations, possible de la réaliser ? Avant de l'appliquer, l'Empire aurait dû, après avoir ouvert une enquête en France, en faire une autre à l'étranger par ses diplomates et ses attachés d'ambassade ; cela lui eût permis de comparer le prix des terres et leurs produits, celui des engrais, de la main-d'œuvre, des fermages, des transports, le cours des marchandises et des matières premières, et de savoir si la rivalité de leurs marchandises exotiques ne serait pas dangereuse pour nos produits, et si, dans un but de juste équilibre, il ne serait pas préférable d'établir des droits compensateurs sur certains articles, au lieu de nous lancer dans une aventure dont l'issue était inconnue.

C'est pour n'avoir qu'incomplètement élucidé ces questions et s'être épris d'une prospérité plus apparente que réelle que l'Empire a follement jeté la France dans les bras des libre-échangistes.

La Restauration agit avec plus de sagesse ; elle réussit, en 1849, à établir un système mixte, connu sous le nom d'échelle mobile, sorte de protection restreinte contre la con-

currence étrangère, qui consistait à soumettre l'introduction des blés étrangers à un droit gradué, dont l'élevation était d'autant plus grande que le prix de nos blés était à plus bas prix ; cette mesure avait l'avantage de protéger à la fois le producteur et le consommateur.

Ce régime subsista pendant près de quarante années ; son mécanisme était facile. La France était divisée en quatre classes, huit sections et vingt-cinq marchés réguliers ; tous les mois, le ministère de l'intérieur établissait, pour chacune de nos régions, le prix des grains, d'après les mercures, et c'était suivant ces prix que le tarif des droits était fixé.

Telle était l'ancienne législation, qui conciliait tous les besoins. La culture des céréales, la plus grande industrie de notre pays, qui donne plus de 40 milliards de revenu brut, intéresse plus de cinq millions de propriétaires, occupe 22 millions de bras, met le sol en valeur et tire l'alimentation de nos populations, y trouvait ses intérêts suffisamment sauvegardés.

L'épreuve de la loi de 1864 est-elle suffisamment faite ?

Nous n'en pouvons plus douter, et les plaintes qui s'élèvent de tous côtés nous prouvent que les questions ouvrières et industrielles soulevées, sont connexes à celles des céréales, et que les unes et les autres sont solidaires dans leurs causes et dans leurs effets.

C'est un fait accompli, nous dit-on, et à une époque où l'on s'incline servilement devant les faits accomplis, chacun se demande s'il est permis d'espérer une abrogation des traités de commerce ? chacun se demande quelles sont, à cet égard, les dispositions du gouvernement ?

Hélas ! convenons-en, elles ne sont point favorables, et si vous en recherchez les motifs dans les opinions personnelles de nos ministres, ou si vous les rattachez à des raisons d'Etat, l'embarras devient grand. Pour nous, nous croyons que le temps leur fait plutôt défaut pour s'occuper de nos affaires, et nous rejetons bien loin la pensée

que le cabinet Waddington puisse craindre de susciter des complications à l'étranger en touchant aux traités de commerce. Après la libération de notre territoire, devrions-nous encore avoir la honte de payer à nos voisins le droit d'avènement de la République. . . . !

Notre agriculture occupe pourtant une assez grande place en France pour qu'elle mérite d'être entendue et d'être préférée à de dangereuses utopies.

Nous le répétons : plus nous étudions les traités de commerce, plus nous sommes partisans du système de l'échelle mobile. Assurément, ce système n'est pas le régime de la liberté, mais ce n'est pas non plus celui de la protection absolue, et nous ne voyons pas quel motif nous aurions de nous mettre à la merci de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre, au grand détriment de notre agriculture.

Or, si nous avons tout intérêt à éviter une trop grande élévation dans le prix des denrées alimentaires, nous avons aussi le devoir de protéger notre agriculture, de la protéger par des mesures prudentes, lui permettant de se rémunérer de ses soins, de ses travaux et de ses dépenses. C'est une question fort grave, qu'on ne peut trancher avec une fausse tendresse envers la classe ouvrière.

Si les partisans du libre-échange, si soucieux en apparence du sort des ouvriers des villes, au lieu de recevoir les marchandises étrangères en franchise, abaissaient les droits sur les vins, abolissaient même les octrois des villes, qui sont à l'intérieur de la France des murailles infranchissables et la cause du renchérissement de toutes les denrées, ne serait-ce pas là le véritable moyen de lui donner la vie à bon marché, sans préjudice pour nos campagnes ?

N'est-il pas étrange que les denrées puissent entrer en France sans payer aucun droit, et que, pour pénétrer dans nos villes, elles soient taxées à haut prix ?

Nos villes sont fermées, et derrière leurs barrières ou leurs boulevards, se tiennent des légions d'octroyés, qui ont le droit de visiter nos voitures, nos malles et même nos

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## UN BON SAMARITAIN.

(Suite et fin.)

Un instant après, on voyait sortir de la maison de ville et s'avancer rapidement au devant de la modeste caravane, un officier supérieur auquel toutes les troupes présentèrent les armes.

D'une voix profondément émue, il s'écria en courant à la petite fille qu'il serrait tendrement dans ses bras :

— Bertha ! Bertha ! mon enfant chérie, je t'ai donc retrouvée !

Jost leva la tête et vit, au bas des marches de la maison communale, Marthe suspendue au cou de Conrad, à qui le général, tenant sa petite fille par la main gauche, tendait la main droite.

— Qu'est cela ? demanda Jost presque fou de joie et essayant ses larmes du revers de la main.

— Regarde, répondit son camarade. Je crois que Dieu vient déjà de mettre le coupable en jugement, ainsi que Conrad le prédisait il n'y a qu'un moment. Vois comme le coquin cherche à se glisser derrière les soldats.

— Il essaye sans doute de jouer des jambes,

s'écria Jost, qui sentit la rage lui remonter au cœur. Sus, amis, sur cet oiseau de potence !

— Attends, lui dit le Grison transporté de joie, voilà que le général embrasse la pauvre Marthe !

Mais Jost ne l'entendait plus. D'un élan qui renversait tout, il avait percé la foule et se précipitait dans la direction où l'espion venait de disparaître. Son camarade fit alors entendre un coup de sifflet sec et perçant, et aussitôt de vigoureux gaillards, vêtus de la jaquette brune des chasseurs des Alpes, se jetèrent à toutes jambes sur les traces de Jost leur ami.

A un signe du général, les deux compagnies de grenadiers et les carabiniers styriens avaient évacué la place. Conrad, ne s'expliquant pas encore très-bien ce qui se passait, fut reconduit à la maison de ville par le jeune aide de camp.

Marthe le suivait, rayonnante de joie, en donnant la main au général, et l'enfant montait gaiement devant eux les marches de l'escalier.

L'intérêt que la foule étonnée prenait à ce changement de situation subit et inattendu, provoquait sur la place des cris d'enthousiasme qui n'avaient pas encore cessé lorsque l'aide de camp reparut, paraissant chercher à découvrir quelqu'un. Puis il étendit la main au-dessus de la foule, comme s'il eût voulu lui demander de faire silence.

Monsieur l'officier, s'écria le chasseur grison, demeure là pour observer et qui donna à sa voix

le développement nécessaire pour dominer le bruit de la foule, monsieur l'officier, si vous cherchez l'espion, il ne tardera pas à vous être livré. Nous faisons bonne police dans ce pays-ci. Holà, les gars !

Le chasseur fit suivre cet appel d'un second coup de sifflet, auquel il fut répondu du fond d'une rue latérale.

Le peuple restait silencieux dans l'attente.

L'aide de camp, s'approchant de l'homme qui l'avait interpellé, lui demanda d'un air étonné ce que signifiait ce coup de sifflet.

— Monsieur l'officier, répondit le Grison en portant la main au chapeau pour faire le salut militaire, il m'est permis de le dire maintenant : si l'innocent Conrad avait été fusillé, celui qui l'a calomnieusement accusé l'aurait promptement suivi, non pas au ciel, mais en enfer. Nous sommes ici une douzaine de gars des montagnes qui l'avons juré sur nos carabines ; mais je crois qu'à présent il n'est plus besoin de nos balles. Voyez, les amis, vous l'amenent.

L'espion, en effet, la terreur empreinte sur ses traits avilis, était ramené à ce moment sur la place par les jeunes gens qui l'avaient poursuivi. La peur s'étant éveillée en lui à la tournure que prenaient les événements, il avoua ce qu'on aura peut-être déjà deviné. Comme il avait appris que le général autrichien de Plinzgau, croyant les Français éloignés des routes par l'armée russe, avait

fait remettre sa fille unique, encore enfant, à un homme de confiance qui devait la conduire sur les bords du Rhin par le Saint-Gothard, le misérable s'était mis en embuscade dans la montagne, espérant faire un bon coup de main.

C'était lui, qui avait frappé mortellement le gardien de l'enfant, puis il avait pris la fuite en apercevant les chasseurs de la légion du Léman qui voulurent arrêter la voiture : on se rappelle que l'un d'eux avait tiré sur le cheval.

Pour écarter de sa personne tout soupçon et satisfaire en même temps sa propre vengeance, l'espion, en voyant arriver Conrad à Dissentis avec le manteau noir de sa victime, s'était hâté de l'accuser du meurtre.

Il fut promptement jugé et exécuté.

Jost avait dit juste : ceux qui le condamnerent ne l'estimèrent pas digne d'être passé par les armes.

Après qu'on lui eut fait subir la dégradation militaire, on le pendit à un arbre, à quelques centaines de pas du bourg.

Avant cette terrible expiation, le général, heureux d'avoir retrouvé son enfant, avait dit à Conrad, en lui secouant la main dans un élan de reconnaissance :

— Maintenant, comment pourrai-je assez vous récompenser, brave Samaritain ? Il m'est impossible de vous faire oublier les tourments, l'angoisse mortelle de votre courageuse femme ; mais vous

poches et de faire payer des droits d'entrée. Rien n'est plus vexatoire, mais si l'entretien des places et des rues et l'assainissement des villes, en légitimant de semblables impôts, ont jusqu'ici empêché la suppression des octrois, la création de tarifs compensateurs sur les blés, les bestiaux et les tissus, ne permettrait-il pas de les libérer de leurs engagements et d'en faire des villes libres et affranchies dans le véritable sens des mots.

Soyons donc sérieux et cherchons chez nous les améliorations à introduire, avant de nous livrer pieds et poings liés aux nations de notre continent ou du Nouveau-Monde.

Si nous avions autrefois une industrie prospère et une agriculture florissante, avouons sincèrement qu'aujourd'hui l'une et l'autre éprouvent un temps d'arrêt et que ce qui faisait notre orgueil, nous cause bien quelques tristesses et quelques appréhensions.

Un coup d'œil d'ensemble nous suffira pour nous rendre compte de la situation :

En France, nous l'avons dit, les deux tiers de la population sont adonnés aux travaux de l'agriculture et la première source de la richesse privée et publique, c'est la propriété foncière; il y a donc tout intérêt à ne pas la tarir et tout avantage à la protéger.

Or, si nous livrons nos marchés à la concurrence étrangère, nous abaisserons nécessairement le prix de nos céréales. C'est malheureusement un fait acquis que nous allons prouver, non pas avec des paroles, mais avec des chiffres.

Le rendement moyen des blés à l'hectare d'après la statistique officielle a été cette année de 45 hectolitres.

Or, quel est le prix de revient par hectare ?

En bien des départements, il dépasse le chiffre de 300 francs.

Dans nos départements de l'Ouest, le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord, le rendement qui est un peu meilleur est de 47 à 48 hectolitres par hectare, le coût de la production était, et il y a quinze années, de 288 fr. — En Maine-et-Loire, la Vendée et la Loire-Inférieure, où il était à la même époque de 279 francs, pour un produit égal de 47 hectol., le renchérissement des engrais et de la main-d'œuvre l'a porté à 295 fr.

Si l'on prend comme constant une production pour nos départements de l'Ouest de 48 hectolitres à l'hectare, le coût du blé sera de 47 fr. 44 pour l'hectolitre, le prix de vente, suivant les cours, étant de 22 fr. l'hectolitre.

Il reste donc une marge de 4 fr. 66 par hectolitre pour le fermage, l'imposition et l'entretien de la famille du cultivateur.

Le prix de fermage de l'hectare étant en moyenne de 55 francs, on peut ainsi se rendre facilement compte de ce qui restera au fermier, pour le rémunérer de son travail.

Quel est maintenant le prix de revient des blés étrangers ? La fertilité des plaines au Canada et sur les rives du Mississipi est telle que les fumures sont inutiles la première et la seconde année de mise en cul-

ture, de sorte que l'hectolitre de blé, en se vendant 10 et 11 francs, en couvre largement les frais. Si à ce chiffre on ajoute que le fret de New-York à Saint-Nazaire, par exemple, n'est pas plus élevé que le prix de transport en petite vitesse de Paris à Nantes, on voit que le blé étranger dans nos ports revient à peine à 45 fr. l'hectolitre.

Et pendant que les Etats-Unis envoient dans nos ports de l'Océan une masse énorme de blés, la Russie nous en fournit abondamment à des conditions inférieures à celles de nos produits.

En 1877, les Etats-Unis ont exporté pour 600 millions de blés.

En 1878, les ports de la Mer d'Asie et de la Mer Noire ont exporté 20,350,000 hectolitres, soit le 1/5 de la production totale de la France. Et au milieu d'un mouvement aussi considérable de transports, la marine française ne figure qu'au 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> rang.

Telle est la situation du commerce des blés. Dans ces conditions, la concurrence est impossible, et, si elle devait continuer, elle serait une cause de ruines.

Le baron Thénard disait avec raison en 1864 :

« Les lois qu'il faut faire ne sont donc pas contre, mais pour l'agriculteur. L'importation est un danger, puisqu'il nous ôte le prix rémunérateur. L'exportation est un leurre, car ce n'est qu'un pis-aller. On veut, à tout prix, détruire l'échelle mobile et la remplacer par un commerce régulier qui enrichira les négociants, quitte à ruiner la France. »

M. le marquis de Tinguy, dans une brochure pleine de faits et d'observations, que nous avons sous les yeux, écrivait en 1865, quelques années après la loi de 1864 :

« Si la production nous devient ruineuse, il faudra bien tenter de modifier notre système agricole. Mais à quel prix ? Et si, après des dépenses et des difficultés infinies, nous réussissons à satisfaire, par la production de la viande, aux besoins d'une consommation plus développée, et qu'alors les bestiaux étrangers entrent et se vendent à de moindres prix que les nôtres, quelle ressource nous restera-t-il ? »

Hélas ! ses prévisions se réalisent tous les jours, les navires américains nous amènent des viandes conservées par des moyens réfrigérants, et déjà des navires sont aménagés pour recevoir dans leurs flancs des cargaisons vivantes de bœufs.

Les exportations d'Amérique se font en ce moment sur une grande échelle par six lignes de steamers qui, comprenant 24 navires, peuvent faire 42 voyages au moins par année.

Veut-on maintenant savoir le prix moyen des viandes exportées ? En voici le tableau pour l'année 1877 :

	La livre anglaise.
BŒUF. 1 <sup>re</sup> qualité . . . . .	50 à 55 c.
2 <sup>e</sup> qualité . . . . .	40 à 48 c.
MOUTON . . . . .	32 c. 1/2
AGNEAU . . . . .	35 c.
PORC en vie . . . . .	35 c.
LARD . . . . .	40 à 45 c.

L'importation des laines et des cuirs a suivi les mêmes proportions; il n'est pas

jusqu'au tan qu'on expédie du Nouveau-Monde à des conditions inférieures aux nôtres.

Ce n'est déjà plus la concurrence, mais bien l'invasion des produits étrangers, qui cause en France l'avitilissement des prix.

Nous terminons en citant les paroles du maréchal Bugeaud, agronome distingué; consulté sur la question de la libre entrée des bestiaux étrangers en France, il répondit : « QU'UNE INVASION DE COSAQUES SERAIT MOINS REDOUTABLE. »

Nous partageons son avis, et nous ajoutons que le libre commerce des bestiaux peut nous amener le typhus sur la race bovine, et acclimater chez nous la péripneumonie, qui fait déjà tant de ravages dans nos étables ?

N'était-ce pas assez d'avoir aussi compromis le sort de nos vignobles en introduisant en France les cépages américains, qui nous ont apporté le phylloxera ?

S'il est grand temps que l'on fasse de la bonne politique en rétablissant le règne de l'autorité et de la loi, il est aussi grand temps qu'on s'occupe de nos intérêts en péril.

Hélas ! si l'Empire a ramené jusqu'à Paris les cosaques des steppes de la Russie, nous nous demandons si la République aura bien la force nécessaire pour faire de nouveaux traités de commerce et fermer nos portes et nos frontières aux cosaques du maréchal Bugeaud.

Nous terminons ce trop long article en demandant que les produits agricoles étrangers soient frappés de droits compensateurs, égaux aux charges de toute nature qui pèsent sur les blés et les viandes de notre pays, et en formant le vœu que l'emploi de ces taxes douanières soient appliquées à la réduction des droits sur les objets de consommation. G. M.

## Chronique générale.

Versailles, 15 mai, 4 h. 30 soir.

**Séat.** — La majorité des commissaires nommés pour examiner le projet de loi de M. Bérenger sur la recherche de la paternité, est favorable audit projet, mais sous certaines réserves.

On a parlé d'une demande de poursuites contre un sénateur inamovible. Le ministère public abandonnerait l'accusation, ayant jugé qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre.

M. Chesnelong vient de monter à la tribune pour développer son interpellation. M. Lucien Brun prendra part à la discussion.

**Chambre des députés.** — L'ordre du jour appelle la discussion du projet sur l'état-major. M. Tézanos demande la parole, il explique pourquoi il a rédigé un nouveau rapport. A ses yeux, la retraite du général Borel entraînait de fait la destruction des combinaisons faites avec lui. M. le général Gresley ayant des vues autres, il s'agissait de choisir avec lui un nouveau terrain d'ac-

cord. La commission est loin d'être encore d'accord sur tous les points avec le ministre. M. Margaine demande l'ajournement de la discussion.

On assure que le ministre de l'intérieur, qui s'attache beaucoup à toutes les questions de presse, paraît vouloir reprendre, d'une manière très-active, le système des communiqués aux journaux.

L'Univers croit savoir que des républicains notables et plus ou moins modérés, voulant gagner aux projets Ferry les sénateurs du centre gauche, proposent une transaction. Il y aurait des conditions secrètes, seules, ou à peu près seules, seraient supprimées. On accorderait l'autorisation légale aux autres congrégations pour les sauver. Ces promesses seraient faites tout bas, pour ménager les radicaux. On aurait la parole de M. J. Ferry ! L'Univers regrette d'apprendre que quelques politiques du centre gauche paraissent prendre au sérieux ces propositions qui sont un piège.

Nous apprenons qu'un certain nombre de conseils municipaux, qui se réunissent dimanche prochain, émettront un vœu contre les projets de loi Ferry. Nous n'hésitons pas, dit le Journal d'Indre-et-Loire, à féliciter les maires qui ont pris l'initiative de ce vœu, lequel nous semble faire partie des attributions des conseils municipaux aussi bien que de celles des conseils généraux.

Quand on est chargé de voter les fonds pour construire des écoles et payer des instituteurs, on est bien libre de choisir les maîtres que les contribuables de la commune préfèrent pour l'éducation de leurs enfants.

Aussi encourageons-nous tous les conseils municipaux hostiles aux projets de loi Ferry à se prononcer dimanche.

Versailles, 15 mai, 4 h. 30 soir.

D'une statistique qui vient d'être faite pour le relevé exact des abonnements de journaux, en province, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 30 avril dernier, il résulte que l'envoi des feuilles républicaines a baissé de plus d'un tiers, pendant ces trois derniers mois; tandis que l'envoi des journaux conservateurs a augmenté à peu près dans les mêmes proportions.

Il paraît que les bruits de l'avènement prochain de M. Floquet au ministère sont parvenus jusqu'à Saint-Petersbourg.

Nous trouvons, à ce sujet, une note bien curieuse dans un journal moscovite. « Si M. Floquet arrivait à faire partie du ministère français, l'ambassadeur russe recevrait l'ordre de quitter Paris, et laisserait la gestion de l'ambassade à son premier secrétaire. »

avez été dépouillé du petit troupeau qui nourrissait votre famille, et votre habitation n'est plus qu'une ruine. Vous êtes chasseur; j'ai un château et des forêts giboyeuses dans les montagnes de Styrie, et je vous prie d'aller vous y établir avec votre femme et votre enfant. Vous me servirez, à votre gré, d'intendant ou de régisseur, et personne n'aura d'ordres à vous donner. Votre bonne carabine ne manquera jamais de besogne; il y a aussi des chamois, là-bas, sur la crête des rochers.

Conrad, après avoir entendu cette proposition, n'eut pas besoin de longues réflexions pour répondre :

— Général, je ne saurais accepter votre offre généreuse; je ne saurais vivre qu'au milieu de nos montagnes, près de mes amis dont je partage les fatigues, les périls et les joies.

— Je vous comprends, répartit le général en souriant; l'aigle plane plus volontiers autour des rochers qui portent son nid qu'au-dessus de la plaine. Il faudra donc que je cherche à m'acquitter d'une autre manière envers vous, brave montagnard.

Le lendemain, Conrad repassa l'Oberalp avec sa femme et son enfant, et en compagnie de Jost, emportant assez d'argent et de provisions pour passer l'hiver dans l'abondance.

Au printemps, quand la neige eut disparu et que la terre se reprit à reverdir dans la prairie d'Urseru

où s'élevait la chaumière de Conrad, on entendit un bruit de scies et de marteaux qui auraient pu faire supposer aux superstitieux que tous les gnomes industriels et les actifs farfadets de la montagne s'étaient donné rendez-vous pour rivaliser d'ardeur au travail.

L'été vit s'achever une jolie maison, avec des étables commodes dans lesquelles mugissait un beau bétail.

Lorsque le dernier coup de rabot eut été donné, le maître ouvrier, appliquant encore une échelle contre la façade et s'armant d'un ciseau, se mit à graver, sur la large pierre qui couronnait la porte d'entrée, l'inscription suivante : AU BON SAMARITAIN.

— Voilà ce que m'a commandé de faire le général comte de Plinzgau, dit-il en remettant à Conrad les clefs de la maison.

Il y a vingt-cinq ou trente ans, le voyageur, montant la route du Saint-Gothard, pouvait encore voir la maison, qui s'élevait au-dessous d'Hospenthal, dans la prairie à droite. S'il y entra et témoignait quelque intérêt à ceux qui l'habitaient, l'histoire qu'on vient de lire lui était racontée, bien mieux que nous n'avons su le faire ici, par celui des personnages qui n'a pas dit un mot dans tout le cours de ce récit, c'est-à-dire par le petit Conradin, fort grand depuis cette époque.

Ce qu'il rappelait peut-être avec le plus de plai-

sir, c'est que quinze ans environ après les événements qu'on vient de lire, Bertha de Plinzgau arriva un matin au Bon Samaritain, et que pendant dix jours qu'elle y passa avec son jeune époux, elle charma et ravit, par son entrain et sa gaieté, le père Conrad et la mère Marthe.

(Magasin pittoresque.)

## Théâtre de Saumur.

MERCREDI 21 mai 1879.

A 8 h. 1/2 du soir.

## CONCERT SIVORI

Avec le concours de  
M<sup>lle</sup> LOUISE MURER, ALBERTINE LYONNET  
et M. MAURICE VAN GELDER.

Le piano sera tenu par M<sup>lle</sup> Marie HUVENAIT.

### PROGRAMME.

#### PREMIÈRE PARTIE.

1. Trio en ut mineur pour piano, violon et violoncelle, — allegro, andante et scherzo. — (Mendelssohn.)
2. Air des Bijoux, de Faust, chanté par M<sup>lle</sup> LYONNET. (Gounod.)
3. Morceau de concert sur la Lucie, pour violoncelle, exécuté par l'auteur. (VAN GELDER.)

4. a. Andante (Hummel); — b. Marche de... piano seul (\*\*\*). — exécutés par M<sup>lle</sup> MURER.
5. Romance de Mignon, chantée par M<sup>lle</sup> LYONNET. (Ambroise Thomas.)
6. Morceau de concert sur Un Ballo in Maschera, pour violon, exécuté par l'auteur. (SIVORI.)

#### SECONDE PARTIE.

1. Polonaise pour piano et violoncelle, exécutée par M<sup>lle</sup> MURER et M. VAN GELDER. (Chopin.)
2. a. Romance sans paroles; — b. Berceuse pour violon, — exécutées par l'auteur. (SIVORI.)
3. Sancta Maria, avec accompagnement de violon, orgue et piano, chantée par M<sup>lle</sup> LYONNET. (Faure.)
4. a. Caprice; — b. Chant du Ruisseau, piano seul, exécutés par M<sup>lle</sup> MURER. (Prudent.)
5. Récitatif, Prière de Moïse et thème varié, exécutés sur le violon, monté d'une corde, par SIVORI. (Pagani.)
6. Chanson vénitienne, chantée par M<sup>lle</sup> LYONNET. (\*\*\*)

Piano à queue de la maison Henri Herz.  
PRIX DES PLACES : Loges de Balcon, Balcon, Fauteuils d'orchestre, 5 fr.; Premières Loges, 4 fr.; Baignoires, 3 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr.; Parquet, 2 fr. 25; Parquet militaire, 1 fr. 25; Parterre, 1 fr. 50; Secondes, 1 fr.; Amphithéâtre, 50 cent.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Voilà qui doit singulièrement dissiper les illusions de M. Grévy.

L'interpellation de M. Lockroy sur la politique générale du gouvernement est renvoyée à mardi. Mais ce député doit adresser demain samedi une question au ministre des cultes à propos des « agissements » du clergé de l'arrondissement d'Aix.

Le conseil d'Etat a entendu hier jeudi le rapport de M. Marbeau sur l'affaire de M<sup>r</sup> l'archevêque d'Aix. Le projet d'arrêté définitif ne sera pas rendu public avant plusieurs jours.

L'Echo du Nord signale un nouveau sinistre commercial à Roubaix. Il s'agit d'une maison de fabrication de tissus, fantaisie laine soie, dont le passif s'élevait, dit-on, à deux millions. La réunion des créanciers a nommé des commissaires pour aviser à un arrangement.

Un détail curieux relevé par la Gazette de France, à propos d'une dépêche du Globe, racontant que des souscriptions s'organisent en Angleterre pour soutenir en France le mouvement libre-échangiste :

« Ce concours pécuniaire date déjà de plusieurs années. Nous avons sous les yeux, en ce moment, un annuaire anglais portant pour titre : Cobden Club ; List of Members and Report pour l'année 1878.

« Parmi les membres français de cette association établie pour « défendre les intérêts de l'industrie anglaise, » nous trouvons :

« MM. Emile Ollivier, prince Napoléon, Rouher, Chalmel-Lacour, duc Decazes, Léon Say, Menier, Léon Gambetta, Wilson, Germain, Cocheroy. »

La reine Isabelle II a reçu lundi, dans la journée, de l'impératrice Eugénie, la dépêche suivante :

« Chislehurst, 12 mai, 9 h. matin.  
Je remercie vivement Votre Majesté, j'ai reçu hier de bonnes nouvelles de mon fils.  
Comtesse de PIERREFONDS. »

### Etranger.

ITALIE. — Nous avons publié la lettre par laquelle le général Turr suppliait Garibaldi de ne rien faire contre la monarchie italienne. Garibaldi, à ce que rapporte l'Unita cattolica, a répondu au général par le télégramme suivant :

« Les républicains italiens ne combattent jamais la monarchie ni le roi Humbert.  
Votre,  
GARIBALDI. »

Cette déclaration solennelle ressemble beaucoup au billet de Ninon. Le général Turr y aurait-il la même confiance que La Châtre ?

Du reste, Garibaldi voudrait arrêter le mouvement qu'il ne le pourrait probablement plus. Le branle est donné, et la Révolution marche à grands pas.

ESPAGNE. — Le roi Alphonse commandera les grandes manœuvres d'automne. Il refuse absolument de prendre la moindre précaution contre les attentats des internationalistes. Il se promène souvent seul dans les rues de Madrid, sans la moindre escorte. Il a bien accueilli l'archiduc d'Autriche et le duc bavarois, mais on constate chez le jeune souverain une attitude à la fois noble et résignée, qui lui commande la sympathie des populations. La droiture de ses actes et l'honnêteté de ses intentions sont devenues proverbiales. L'Espagne se relève, tous les ambassadeurs étrangers et tous les consuls ont constaté ce fait indiscutable dans leurs rapports à leurs gouvernements.

TURQUIE. — L'emprunt apporté par M. Layard n'a été accepté ni par le Sultan ni par ses ministres, et ce, après la vive protestation de sir Hamond. Depuis lundi cependant, le ministère a étudié une nouvelle

combinaison, destinée à donner quelque satisfaction aux créanciers anglais et français délaissés, et, si les dépêches arrivées de Paris et de Londres disent vrai, cette seconde tentative pourrait aboutir.

Avant-hier, pour la première fois depuis neuf mois, on a payé au grand-vizir et aux employés ottomans un mois d'appointements ; aussi la joie est-elle profonde à Constantinople.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

Les récriminations continuent dans notre ville contre le projet de nos municipaux de supprimer les processions. Hier, nous publions une lettre d'un de nos lecteurs demandant quelle considération majeure avait frappé nos mandataires pour proposer semblable mesure ; aujourd'hui, un négociant nous adresse la lettre suivante :

« Saumur, 16 mai 1879.

« Monsieur le Rédacteur,

« A la lettre si sensée et si vraie que vous venez de publier sous la signature « Un de vos lecteurs », permettez-moi d'ajouter quelques considérations qui, je crois, ne seront pas déplacées dans un pareil sujet.

« Le Conseil municipal de notre ville, qui devrait être soucieux des intérêts de ses administrés et en particulier des finances de la commune, pense-t-il qu'en supprimant les processions de la Fête-Dieu, il favorise les affaires ? Croit-il que les recettes de l'octroi, dont il doit se préoccuper, profitent de cette suppression ?

« Je veux le croire assez éclairé pour ne pas lui supposer un instant de doute à cet égard ; il devrait comprendre qu'en supprimant les fêtes, il supprime en même temps les occasions de dépenses et qu'il ôte aux habitants des environs tout motif de venir à la ville.

« Déjà on avait nui considérablement au commerce en abolissant la fête du 15 août, fête patronale de Saumur ; il ne manquait plus que de prohiber les processions de la Fête-Dieu ; on s'est empressé de le faire.

« Je crois être, Monsieur le Rédacteur, l'interprète de tous les commerçants, de quelque catégorie qu'ils soient, car pour eux la suppression de nos fêtes est un véritable préjudice ; et, de la part de nos conseillers municipaux, est-ce adroit ? ils devraient favoriser les affaires autant que cela leur est possible et non les entraver.

« Agréez, etc.

« UN NEGOCIANT DE SAUMUR. »

#### Saison théâtrale 1879-1880.

Ainsi que nous l'avons dit il y a quelque temps, M. Chavannes conserve la direction des théâtres d'Angers, et l'on espère qu'il conservera également celle de Saumur pour la prochaine saison théâtrale.

Nous sommes en mesure de donner, dès aujourd'hui, la liste, encore incomplète il est vrai, du personnel de l'opéra.

#### ARTISTES NOUVEAUX.

M<sup>lle</sup> NADDI-VALLÉE, première chanteuse légère des théâtres de Bordeaux, Bruxelles, etc.

(Cette cantatrice a paru sur le théâtre de Saumur le 4 mai 1877 et elle y a obtenu un grand succès dans les Noces de Jeannette.)

M. JANCE, premier ténor léger, ex-artiste de l'Opéra-Comique.

M<sup>lle</sup> BOULANGEOT, première dugazon.

#### ARTISTES REENGAGÉS.

M. SUREAU, première basse.

M. BOULLANGER, ténor, ténor d'opéra.

M. LETELLIER, deuxième basse.

Orchestre. — MM. GUSTAVE LELONG, premier chef d'orchestre ; GUIDE, premier violon solo ; GUIDE, premier hautbois solo ; MOLLE père, première clarinette solo ; MOLLE fils, première flûte solo ; MARTEL, premier violoncelle solo.

Varrains. — Mercredi, vers 9 heures du matin, M. Martin Leproux, cultivateur, domicilié à Varrains, a été frappé d'apoplexie pendant qu'il labourait dans une pièce de terre située au Champ-Séguin, commune de Brézé.

M. Leproux était âgé de 70 ans.

Sous ce titre : Les Vignerons de Savennières, nous lisons dans le Patriote de l'Ouest :

« Les vignerons de Savennières viennent d'accomplir un acte touchant de dévouement et de bonne fraternité qui mérite les plus grands éloges.

« Le nommé Etienne R..., vigneron, est atteint depuis un mois d'une grave maladie qui ne laisse plus aucun espoir de guérison.

« Travailleur courageux et infatigable, R..., qui est père de famille, a continué son pénible labeur jusqu'au moment où, terrassé par d'horribles souffrances et à bout de forces, il a fallu s'avouer vaincu et garder le lit...

Mais l'époque de l'important travail du déchaussement de la vigne était arrivé ; le temps pressait et le pauvre moribond se lamentait de ne plus pouvoir donner aux vignes dont il avait l'entretien les soins obligés.

« Profondément émus du malheur qui atteint leur excellent camarade et sa jeune famille, les vignerons de la commune se réunirent dimanche dernier et décidèrent d'exécuter dès le lendemain la tâche annuelle du pauvre malade. Lundi, dès l'aube, trente vignerons étaient à l'ouvrage et ont déchaussé dans le jour vingt boissellées de vigne.

« Ce touchant témoignage d'amitié de vaillants et généreux travailleurs à un camarade au lit de mort, ne doit pas rester inconnu. Il prouve combien sont vivaces, parmi nos populations laborieuses souvent méconnues, les sentiments de générosité et de dévouement. »

#### LE MANS. — Nous lisons dans la Sarthe :

« Un vœu tendant à interdire la sortie des processions dans la ville de Lille a été rejeté par 14 voix contre 13. On se demande au Mans si notre conseil municipal va répondre à la mise en demeure de la Révolution française et imiter la sottise qu'ont commise les représentants de la ville de Tours.

« M. Cordelet et ses amis les opportunistes sont partisans du statu quo : ils désiraient éviter à leurs amis une faute qui froisserait inutilement une grande partie de la population.

« Au contraire, M. Leporché, — et à la suite le parti Clémenceau qui a une force réelle dans le conseil, — estiment que pour conserver leur popularité il faut continuellement donner de nouveaux gages au parti radical.

« L'interdiction de la sortie des processions leur paraît un morceau de roi, digne d'être offert à leurs amis.

« Le chef du parti avancé, au Mans, n'ignore pas qu'il y a déjà derrière lui un noyau d'opposition qui tend à le déborder. Nous ne sommes pas les seuls à lui reprocher sa nonchalance orientale, et tout récemment un pur disait devant nous : « Leporché marierait bien les capucins avec les carmélites, mais il ne se donnerait pas la peine de jouer du violon si cela était nécessaire pour mener à bonne fin la cérémonie. »

« M. Leporché, qui est malin, n'ignore pas tout cela. Nous ne serions pas surpris de le voir, d'ici à peu de temps, poussé par la queue de son parti, demander l'interdiction des processions, — bien qu'au Mans elles soient vues par les uns avec une extrême sympathie, et par les autres sans malveillance. »

#### On lit dans le Phare de la Loire :

« L'Agence Havas a publié une note, que nous avons tout lieu de croire erronée, annonçant qu'un congrès des Sociétés républicaines d'instruction de l'Ouest aurait lieu à Nantes au mois de septembre.

« Il n'a pas été question jusqu'ici, que nous sachions, d'aucun congrès de ce genre. »

L'accident de Mauzé. — Nous recevons, dit la Revue de l'Ouest, les détails suivants sur le terrible accident qui a eu lieu à Mauzé, dimanche dernier, et qui a fait de si nombreuses victimes :

M. de la Porte, député, donnait, le dimanche 11 mai, une conférence dans la salle Lescuré, à laquelle assistaient 150 personnes. Cette conférence insignifiante, qui n'a été employée par le député qu'à expliquer les motifs de ses votes, était à peine terminée, que la musique de Mauzé joua la Marseillaise.

Arrivée aux premiers mots du refrain : Aux armes ! les spectateurs, frappant du

pied pour accentuer l'hymne, un craquement épouvantable se fait entendre. Le quart environ de la salle s'effondre ; 150 personnes sont précipitées dans une cave profonde de 4 mètres. Panique générale, cris indescriptibles ; il a fallu une heure pour retirer des décombres les blessés, qui sont au nombre de 24. Plusieurs ont eu des jambes brisées, des côtes enfoncées, enfin des contusions de toutes sortes.

M. le docteur Morisset a été gravement atteint à la tête et à une jambe. La soirée a été employée à soigner les blessés. MM. Joussetin, Moussaud et Clochard, médecins, ont été très-occupés.

MM. J. Delavault et Gandallier accompagnaient M. de la Porte.

#### On lit dans le Poitou :

Un horrible accident est arrivé samedi dans la commune de Surin, canton de Champdeniers (Deux-Sèvres). Un petit berger, le sieur Vandier, Alexandre, âgé de onze ans, a été étranglé par la corde du licol d'une jument poulinière sur laquelle il était probablement monté.

Cette corde était enroulée autour du cou de la victime et formait un nœud coulant. Précipité à bas de la jument, le pauvre petit a été traîné pendant une centaine de mètres environ, et lorsqu'on a arrêté l'animal et relevé le petit Vandier, il ne donnait plus aucun signe de vie.

Le cou était profondément labouré par la corde ; le sang sortait par la bouche, le nez et les oreilles ; la face était tuméfiée et noire. La mort a dû être instantanée.

Personne n'était auprès de lui lorsque l'accident a eu lieu, mais on a pu constater l'endroit du chemin où il a commencé à être entraîné.

Cette mort si cruelle est encore due à l'imprudence des enfants de la campagne qui ont la détestable habitude, quand ils conduisent leurs bestiaux, d'attacher la corde des licous de ces animaux à leurs bras, ou même de s'enrouler cette corde autour du corps.

Il y a deux ans, dans la même commune de Surin, une jeune fille de dix-huit ans avait été mutilée et tuée d'une façon horrible, par une jument poulinière dont elle avait enroulé la corde autour de son bras.

### CONSEILS ET RECETTES.

Les gelées du printemps ont eu une influence néfaste sur nos arbres fruitiers ; l'abricotier a particulièrement souffert.

M. Fournay, professeur d'arboriculture à Orléans, donne les moyens de rajeunir ces arbres. Il conseille de couper la tête sur tout le bois dont la grosseur ne dépasse pas l'épaisseur du pouce. Ce « ravalement » opéré en mai, après la fleur, sur le bois à écorce lisse, fait sortir de belles pousses qui, l'année suivante, se couvrent de fleurs.

Pour le bois plus gros que le pouce, le ravalement n'aurait d'autre résultat que de couvrir l'arbre de chicots parasites.

La taille pratiquée suivant la méthode de M. Fournay, tous les cinq ou six ans, rajeunit et fertilise d'une manière notable la tête de nos arbres fruitiers.

#### BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

15 mai 1879.

La Bourse, sous l'influence de cours qu'il serait difficile de préciser, en dehors de celles qui appartiennent au pur caprice, ramène la Rente de l'Etat à des cours plus normaux. Le 5 0/0 descend à 113 fr. 60, le 3 0/0 à 79 fr. 50, l'Amortissable à 81 fr. 60. Les fonds étrangers bénéficient des taux de la Rente française, c'est ce qui explique le cours de l'Italien à 79 fr. 35 et du Hongrois 6 0/0 à 81 fr. 55.

Les valeurs de crédit ont été l'objet de nombreuses demandes ; le Crédit foncier est à 770 fr., la Société financière à 530 fr., le Crédit Lyonnais à 670 fr., l'Union générale à 612 fr. 50.

Les cours des Chemins de fer sont à peu près invariables. L'Orléans est à 1,185 fr., le Nord à 1,498 fr. 75, l'Est à 708 fr. 75, le Lyon à 1,132 fr. 50, le Midi à 872 fr. 50, l'Ouest à 765 fr., l'Est Algérien à 550 fr.

La question de l'Emprunt municipal de Paris n'est pas encore résolue ; peut-être n'y aura-t-il pas de solution. Ce serait à souhaiter pour les contribuables.

B. DES H.

Les hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du Cosmydor. Cette incomparable Eau de toilette, sans acide ni vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'hygiène de la toilette et de la santé. (En faire usage quotidiennement.)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MAI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	79 35	03		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	740	8 75	
3 % amortissable	81 70	10		Crédit Foncier, act. 500 f.	770			Crédit Mobilier esp.	900	10	
4 1/2 %	110	15		Obligations foncières 1877	377	23		Société autrichienne	380	3 75	
5 %	113 75	15		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	675			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515		1 50	Crédit Mobilier	482 50	1 25		Orléans	381		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240		1	Crédit foncier d'Autriche	645			Paris-Lyon-Méditerranée	377 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 50		1	Est	700 25	2 50		Est	378 50		
1865, 4 %	533		2	Paris-Lyon-Méditerranée	4197 50	5 00		Nord	389 50		
1869, 3 %	412		1	Midi	872 50	2 50		Ouest	377 75		
1871, 3 %	400 50		1 55	Nord	1500	1 25		Midi	376 75		
1875, 4 %	520		1	Orléans	1182 50	2 50		Paris (Grande Ceinture)	374		
1876, 4 %	517		1	Ouest	767 50	2 50		Paris-Bourbonnais	377 25		
Banque de France	3050	10		Compagnie parisienne du Gaz	1265			Canal de Suez	562 50		
Comptoir d'escompte	790		6 25	C. gén. Transatlantique	610	2 50					
Crédit agricole	430										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'hiver, 9 décembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.  
 6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.  
 8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.  
 1 — 10 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 4 — 23 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 7 — 15 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 10 — 37 — — — — — soir, omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.  
 8 — 31 — — — — — omnibus-mixte.  
 9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.  
 12 — 10 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 13 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 10 — 38 — — — — — soir, omnibus-mixte.  
 Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**VENTE**  
 SUR LICITATION,  
**1<sup>o</sup> DE DEUX MAISONS**  
 ET LEURS DÉPENDANCES  
*Situées ville de Saumur;*

**2<sup>o</sup> D'UNE PETITE PROPRIÉTÉ**  
 ET SES DÉPENDANCES  
*Situées commune d'Allonnes, au lieu dit Saint-Aubin,*

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean Chedeau, ancien avoué à Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, le dimanche huit juin mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
 Qu'en exécution d'un jugement, sur requête, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix mai mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier à Saumur, agissant en qualité d'administrateur judiciaire de la succession bénéficiaire de feu M. Jean Chedeau, fonctions auxquelles il a été

nommé par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du cinq avril mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré;  
 Ayant M<sup>e</sup> V. Le Ray pour avoué;  
 Il sera procédé, aux lieu, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, commis à cet effet par le tribunal, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

**DÉSIGNATION.**  
**Ville de Saumur.**

1<sup>o</sup> Une maison, sise ville de Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22, ayant façade principale sur la rue du Temple et façade en retour sur la rue de l'Egout, et se composant comme suit :  
 Au rez-de-chaussée, petite cour, cuisine, office, bûcher, caves;  
 Au premier étage, salon de compagnie, salon à manger, office, chambre à coucher;  
 Au deuxième étage, plusieurs chambres à coucher;  
 Au milieu de la volée de chaque étage, une chambre à coucher.

2<sup>o</sup> Une autre maison, sise également ville de Saumur, place Saint-Pierre et rue du Petit-Maure, composée de deux magasins sur la place, chambre et écurie sur la rue du Petit-Maure; deux étages, mansardes et greniers.

**Commune d'Allonnes.**  
 Maison, jardin, deux écuries, cour et rangées; le tout situé commune d'Allonnes, à Saint-Aubin, compris au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 191, 192, 193, 194,

196 et 209 de la section C, d'une contenance totale de quarante-neuf ares quatorze centiares.

**MISES A PRIX.**  
 Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus sur les mises à prix ci-après :  
 1<sup>o</sup> La maison de la rue du Temple, sur la mise à prix de douze mille francs, ci..... **12,000 fr.**  
 2<sup>o</sup> La maison de la place Saint-Pierre, sur la mise à prix de six mille francs, ci..... **6,000 »**  
 3<sup>o</sup> Les biens d'Allonnes, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... **1,200 »**

Total des mises à prix : dix-neuf mille deux cents francs, ci..... **19,200 »**

S'adresser, pour tous renseignements :  
 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 4, poursuivant la vente;  
 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le quinze mai mil huit cent soixante-dix-neuf.

Signé : V. LE RAY.  
 Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent soixante-dix-neuf, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (258) Signé : L. PALUSTRE.

**A VENDRE**  
**UN BEAU JARDIN**  
 De 11 ares environ, clos de murs, situé à l'entrée du Pont-Fouchard, pavillon dans le jardin.  
 S'adresser au bureau du journal.

**JOLIE MAISON**  
 AVEC JARDIN  
**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
*Impasse de la Marchalerie.*  
 S'adresser à M<sup>lle</sup> CLÉMENTINE, 11, rue du Pavillon. (226)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**UNE TRÈS-BELLE MAISON**  
*Située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 4,*  
 Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.  
 S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**PORTION DE MAISON**  
*Située à Saumur, place Saint-Michel,*  
**Écurie, remise et grenier.**  
 S'adresser à M. CHOISNET, propriétaire. (236)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**BELLE MAISON**  
*Rue d'Orléans, 78, à Saumur.*  
 Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout; Cour, écurie, remise, pompe et caves.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**VINS VIEUX ET NOUVEAUX**  
 Rouges et blancs.  
*Provenant de la Tour-de-Meuze.*  
 S'adresser à M. MORBAU-DARIN, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (84)

**A VENDRE**  
**BEAU ET BON CARROSSIER** excessivement sage, pouvant traîner un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.  
**Prix : 1,000 francs.**  
 S'adresser au bureau du journal.

**MAISON DE CONFIANCE**  
**FILS FER GALVANISÉS**  
 Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 28, à Saumur. (70)

UNE MAISON DE COMMERCE demande une caissière ou un caissier.  
 S'adresser au bureau du journal.

**GUÉRISON du BÉGAIEMENT**  
 en 20 jours.  
 Ecrire à M. GUÉRIN-PASCAL, à Lecommoy (Sarthe). (184)

21, Rue du Puits-Neuf, 21, Maison Jagot, à SAUMUR

**AU BON MARCHÉ**

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

**LIQUIDATION**

De 100,000 francs de Marchandises  
**JAMAIS ON N'AURA VU PAREILLE AFFAIRE. — UN RABAIS DE 40 POUR 100**  
**Il faut le Voir pour le Croire !!!**

**Nouveautés pour Robes, Toiles en tous genres, Draperies et Velours anglais, Rubans et Cravates, Jupons confectionnés, Corsets en tous genres, Descentes de Lit, Porte-Monnaie en tous genres, cuir de Russie et autres, etc. Dépôt de Gants de la Maison Siraud, de Lyon.**

**GANTS FANTAISIE EN TOUS GENRES — ON ESSAIE TOUS LES GANTS**

*Rouennerie, Indienne, Cretonne, Mouchoirs, Calicots, Flanelles, Doublures, Deuil et demi-deuil, Mérinos, Alpaga, Brillantine, Tamise, Pacha, Cachemire, etc.*

**APERÇU DE QUELQUES PRIX**

Affaire de Toiles fil, depuis.	0 75	Cretonnes pour Chemises, depuis.	0 50	Drap nouveautés, depuis.	2 45
Toiles fil pour drap-chaivre.	1 10	Cotonnes, depuis 0 fr. 60, 0 fr. 75, 1 f. et	1 25	Jupons confectionnés en drap.	2 95
Toiles coton, depuis.	0 40	Affaires Foulards-cachemire, depuis.	0 50	Couvertures anglaises, depuis.	2 25
Calicot Toiles de l'Inde, à.	0 50	Affaires d'étoffes noire alpaga, depuis.	0 60	Descentes de lit, depuis.	1 90
Affaires Mouchoirs de poche, fil et coton, à	0 15	Nouveautés, depuis.	0 30		

**GRAND CHOIX DE COUVERTURES EN TOUS GENRES**

21, Rue du Puits-Neuf, 21, Maison Jagot, à SAUMUR

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
 Hôtel-de-Ville de Saumur, 4

Certifié par l'imprimeur soussigné.

**VIN DE PROPRIÉTAIRE**  
 Garanti PUR et NATUREL  
 Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de 60 francs les 225 litres. CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque gare et renseignements à M<sup>e</sup> V. LE RAY, propriétaire à Beziers (Hérault).  
 Saumur, imprimerie P. GOBET.

**GUÉRISON** rapide & sûre  
 PAR LE  
**Sirop Benzolaïque**  
 de G<sup>l</sup> SERRÉS  
 Pharmacie  
 31, rue d'Amsterdam  
 PARIS  
 Se trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies.  
 Prix : 3<sup>e</sup> le flacon. (36)

**VICHY**  
 Plus de Mauvaises Digestions  
 Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Céslestins, de Vichy.  
 Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.  
 Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

**GUÉRISON** du BÉGAIEMENT  
 en 20 jours.  
 Ecrire à M. GUÉRIN-PASCAL, à Lecommoy (Sarthe). (184)